# ROUBAIX

## AUJOURD'HUI

Mardi 4 juin 1901 (16 Prairial an 109 de la République), 155e jour de l'année, 77e jour du printemps, 18e jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. 02 ; coucher à 7 h. 55.

Lever de la lune à 9 h. 35 soir ; coucher à 5 h. 47 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 1 minute sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 3 juin :

Baromètre à 2 heures du soir : 764 m/m. (variable). Hausse depuis la veille : 3 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 13° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 24° au-dessus.

**État du ciel** : Nuageux.

**Direction et force du vent** : Nord-Est, *faible*.

Temps probable : Beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure.

## Les Taxes de Remplacement

### RÉUNIONS PRIVÉES

Les ouvriers et petits commerçants des quartiers du Fontenoy et de l'Entrepont sont invités à assister aux réunions privées qui auront lieu, ce soir mardi, à 8 heures et demie

Estaminet Henri Carrette, rue de l'Alma, 104.

Estaminet J.-B. Wilfart, Grande Rue, 335.

Un membre de l'administration municipale prendra la parole dans chacune de ces réunions.

Ordre du jour : La suppression des octrois et l'établissement des taxes de remplacement.

## Processionnarderies

*C'est le Justin,*
*Qui dimanche au matin*
*A tous les gens d'église*
*Va conter des bêtises !*

A peu de choses près, cette chanson locale, paraît avoir été écrite pour le fameux avocat M. Justin Ruffelet, qui, dimanche prochain, aux lieu et place des clowns du cirque Vinella, fera entendre le bouillant rigollard, en faveur des processions, aux pauvres diables que la dévotion abétissante, ou le besoin du gagne-pain, rassemblera à l'Hippodrome.

Justin parlera et, à sa voix de prophète, les foules se lèveront pour aller, avec le traditionnel chahut, et les bagarres non moins traditionnelles, réclamer la liberté de promener les amulettes et les sacrés viscères dans les rues de la ville.

Les « gendarmes » du clan clérical et patronal, organisent sciemment la provocation et les troubles sur la voie publique.

Puis s'ils réussissent ce qu'ils auront cherché, ils crieront à l'assassinat, à la violation des droits du citoyen, etc.

Ne feraient-ils pas mieux de rester chez eux, de processionner à leur aise dans les églises, — qui sont, le bien de tous, — et qu'on leur concède volontiers laissant au culte qu'ils disent respecter, toute la dignité qu'il perd en s'exhibant dans la rue, comme une quelconque mascarade.

La religion a-t-elle quelque chose à gagner à sortir de ses temples, et n'est-ce pas aller à l'encontre de son but, que de déchaîner la guerre civile, sous le prétexte de glorifier un dieu de paix.

Nous avons fort, en somme, de chercher à convaincre les cléricaux que la religion se perd et s'abaisse dans de semblables aventures.

En agissant comme ils agissent, ils aident, — mieux que ne le feraient nos articles — à la fin d'un régime d'oppression et d'obscurantisme, à la conquête définitive et désirée de la Raison sur le dogme et la superstition, au triomphe éclatant de la lumière et de la pensée.

G. LESUR.

# Le 2e Congrès régional des Coopératives socialistes

## *Décisions du Congrès*

Nous avons dit hier que le Congrès avait été ouvert à 10 heures un quart, sous la présidence du citoyen Laforge, de la Coopérative « l'Ouvrière », d'Avion, qui avait comme assesseurs les citoyens Langlois, de la Coopérative « La Fraternelle », de Saint-Quentin, et Lochegnie, de la Coopérative « La Paix », de Roubaix.

La vérification des mandats constate la présence de 70 délégués représentant 17 Coopératives et 14.453 coopérateurs.

Le citoyen Dompsin, trésorier de la Fédération des Coopératives, rend compte de la situation financière, se résumant comme suit :

| | |
|---|---|
| Recettes ..... | 3.405 30 |
| Dépenses ..... | 1.568 55 |
| Reste en caisse à ce jour | 1.836 75 |

Le Congrès aborde ensuite la cinquième question de son ordre du jour :

*Résumé des travaux du Conseil d'administration depuis le dernier Congrès* (Rapporteur, le citoyen Notterman, de l'*Union de Lille*.)

Le citoyen Notterman, dans un long et judicieux rapport, retrace l'historique de la Fédération et conclut par un appel pressant à tous les délégués en faveur du groupement fédératif. Que chacun de nous, dit-il, apporte son concours dans la mesure du possible, que chacun donne et prêche l'exemple d'une grande et belle solidarité, grâce à laquelle nous arriverons à de meilleurs résultats, comme celui que nous entrevoyons plus haut, résultat essentiel entre tous et qui, à lui seul, mérite tous les dévouements ; il doit être pour nous l'idéal de tous nos efforts et de notre énergie.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

SEPTIEME QUESTION. — *Des relations commerciales entre toutes les Coopératives de la région* — (Rapporteur, le citoyen Meurant, de « La Paix », de Roubaix.)

Le rapporteur démontre les avantages que pourraient avoir les Coopératives, si des relations étroites et suivies existaient entre toutes les Coopératives de la région.

Après une longue discussion, le Congrès adopte les résolutions suivantes, par appel nominal :

1. Que toutes les Coopératives représentées au Congrès et n'ayant pas un mandat ferme pour s'engager sur l'achat des marchandises en commun, portent cette question à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale de leur société. A cette assemblée, un délégué de la Fédération ira expliquer le but poursuivi par le groupement fédératif.

2. Il sera demandé à toutes les Coopératives la situation de leurs marchés en cours et leurs stocks en magasin, ainsi que leur consommation annuelle des différents produits, pour que le Conseil d'administration de la Fédération soit autorisé ensuite à traiter avec les fournisseurs pour la consommation annuelle, aussitôt les marchés en cours terminés et les stocks épuisés. Les Coopératives devront, dans le délai d'un mois, faire parvenir leurs réponses au Conseil d'administration.

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance de l'après-midi a eu lieu sous la présidence du citoyen Ivo Waerebecke, de Roubaix, assisté des citoyens Moyen, de « l'Union de Lille », et Turbier, de Lilliers, assesseurs.

HUITIEME QUESTION. — *De l'utilité pratique des magasins de gros pour l'organisation coopérative.* (Rapporteur, Leroux, de « l'Ouvrière », d'Avion.)

*Le Congrès décide qu'un projet d'établissement de magasin de gros sera dressé par les soins du Conseil d'administration de la Fédération, qui sera envoyé aux Coopératives adhérentes.*

Ce projet devra indiquer l'organisation et le fonctionnement de ce magasin.

Les Coopératives devront, dans le délai de trois mois, faire parvenir leurs observations à l'administration sur le projet présenté.

Un rapport sera ensuite dressé et les conclusions seront discutées en novembre prochain, c'est-à-dire après avoir été examinées par le Congrès national.

NEUVIEME QUESTION. — *Des relations commerciales entre les sociétés de consommation et de production.* (Rapporteur, Théry, de l'Union de Lille).

Sur les propositions du rapporteur, le Congrès décide que les sociétés de consommation seront invitées à s'approvisionner de préférence aux sociétés de production qui verseront 10 % de leurs bénéfices dans la caisse de propagande de la Fédération et dont une partie sera affectée à la propagande socialiste du P. O. F. Il sera reconnu, en outre, que leurs ouvriers participent dans les bénéfices réalisés par l'entreprise en commun.

Le citoyen Fray (Brasserie ouvrière « l'Avenir », de Lille) propose le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Les coopératives ayant un estaminet libre de brasseur sont invitées à se fournir de bière pour leur vente à la coopérative « l'Avenir », de Lille, qui déjà verse sa quote-part à la propagande socialiste du P. O. F. »

10e QUESTION. — *Socialisme et coopération ; du rôle et du devoir des militants socialistes dans les Coopératives.* (Rapporteur, le citoyen Samson, gérant de l'« Union de Lille »)

Sur les propositions du rapporteur et après des observations de plusieurs délégués, le Congrès adopte les résolutions suivantes :

1re Les Coopératives adhérentes à la Fédération devront avant toute adhésion, adhérer aux principes fondamentaux du P. O. F.

2e La Fédération des Coopératives de la région du Nord sera exclusivement composée de sociétés coopératives de consommation et de production qui, dans leurs statuts, auront un article les obligeant à prélever, savoir :

Les sociétés de consommation, 2 % sur leur chiffre d'affaires, les sociétés de production, 10 % sur leurs bénéfices, pour être remis à une commission dite commission de propagande et de prévoyance.

Toutefois, il reste bien entendu que les sociétés de production devront verser la totalité des 10 % prélevés à la Fédération des Coopératives qui devra remettre un tiers de cette somme au Comité Fédéral du P. O. F. pour sa propagande.

11e QUESTION. — *De l'éducation coopérative et des moyens de l'organiser.* (Rapporteur, Notterman, de l'« Union de Lille »).

Les conclusions suivantes sont adoptées :

« Le Congrès invite toutes les sociétés coopératives de la région du Nord, à organiser chacune dans son milieu respectif, une active propagande soit par conférences, distribution de bulletins, circulaires et autres moyens en vue de développer l'instruction des coopérateurs, et de chercher à substituer l'idée socialiste à l'idée étroite et égoïste de la coopération basée uniquement sur la réalisation du trop perçu. »

12e QUESTION. — *Situation du Bulletin mensuel* (Rapporteur, Dufeu, de la « Paix », Roubaix).

Le Congrès décide de continuer la publication du bulletin mensuel et de le faire parvenir comme par le passé à toutes les coopératives adhérentes à la Fédération ou non, mais cette distribution gratuite cessera pour celles qui dans leur plus prochaine assemblée générale n'auront pas adopté les résolutions du Congrès.

Afin d'éviter tout retard dans l'expédition du dit bulletin, une circulaire sera envoyée aux sociétés pour leur demander le mode d'expédition à adopter.

Le mode d'expédition choisi par les Coopératives sera à leurs frais.

13e QUESTION. — *Congrès national et international.*

Le Congrès décide l'envoi de cinq délégués au Congrès national qui aura lieu à Lille en septembre prochain, et l'envoi de trois délégués au Congrès international qui aura lieu à la suite du premier congrès, à Bruxelles.

Ces délégués seront choisis par le Conseil d'administration de la Fédération et pris exclusivement dans son sein.

Toutefois, en dehors de ces délégués, les Coopératives auront la faculté d'envoyer à ces congrès des délégués choisis par leur société respective.

14e QUESTION. — *Renouvellement des commissions.* — Les Coopératives suivantes sont invitées à nommer au sein de leur conseil d'administration le nombre de délégués ci-après pour composer le conseil d'administration de la Fédération :

L'Union de Lille, 2 délégués.
La Paix, de Roubaix, 2 délégués.
L'Union d'Houplines, 1 délégué.
L'Avenir des Ouvriers, Armentières, 1 délégué.
L'Union des Mineurs, Vendin-le-Vieil, 1 délégué.

Ces délégués devront être nommés avant le 3e dimanche de juin.

Trois délégués pour la commission de surveillance seront choisis parmi les membres composant les commissions de contrôle des sociétés coopératives l'Union de Lille, la Paix de Roubaix, et l'Union d'Houplines, à raison de un délégué par chaque société.

VŒUX DIVERS

L'Union d'Houplines demande l'étude de la création d'une mennerie coopérative et la rédaction d'un rapport imprimé du compte-rendu in-extenso du congrès.

L'Union de Lille émet le vœu que les coopératives fassent le plus de propagande possible pour obtenir des fournisseurs des annonces payantes dans le bulletin.

L'Union de Lille propose également la nomination d'un avocat attaché à la Fédération, pour fournir les renseignements juridiques sollicités par les coopératives.

Ces différents vœux sont renvoyés à la commission pour être étudiés.

LE PROCHAIN CONGRES

*Le Congrès décide que le prochain congrès régional aura lieu en septembre prochain et se tiendra à Armentières.*

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les congressistes du calme qu'ils ont montré dans les diverses discussions et lève la séance au cri de vive la coopération socialiste, vive le Parti ouvrier !

La séance est levée à huit heures.

# *La réunion de «La Paix»*

## DISCOURS DE JULES GUESDE ET DE VAN LOO

Le deuxième congrès régional des coopératives socialistes de la région du Nord, a été clôturé par une superbe conférence organisée par la société coopérative « La Paix », sous la présidence du citoyen Samson, adjoint au maire de Lille, avec le concours des citoyens Jules Guesdes et Van Loo, administrateur de la Maison du Peuple de Bruxelles.

En attendant les orateurs, plusieurs camarades dévoués interprètent des chansons socialistes dont les refrains sont repris en chœur par la nombreuse assistance.

Lorsque Guesdes apparaît, il est longuement acclamé, ainsi que Samson et Van Loo.

Le citoyen Denève, président de la coopérative « La Paix », propose à l'assemblée la présidence du camarade Samson qui est acceptée à l'unanimité.

Après avoir excusé le citoyen Delory, maire de Lille, empêché, Samson propose pour compléter le bureau, comme assesseurs, les citoyens Bailleul et Denève.

Puis, Samson expose le but de la réunion et explique quelle tâche ont entreprise les initiateurs du mouvement économique coopératif : c'est-à-dire la Fédération de toutes les coopératives socialistes.

L'orateur rappelle les travaux des divers congrès qui ont précédé celui de ce jour. Ce dernier congrès, dit-il, comprenait 80 délégués, représentant 15.000 coopérateurs. C'est là un résultat inespéré qui a réjoui les organisateurs de ces assises économiques du prolétariat.

La coopération est en quelque sorte l'école primitive du socialisme pratique ; il importait de ne pas laisser cet instrument d'action socialiste devenir un élément de division par la concurrence entre coopératives ouvrières. C'est pourquoi le congrès d'hier consacrant la Fédération des coopératives, et décidant la participation des sociétés dans les besoins matériels du parti, pour les besoins du Parti ouvrier, a donné un admirable exemple de dévoûment à la cause prolétarienne et de solidarité de classe. Pour les prochaines élections, grâce à cette décision, le nerf de la guerre ne nous manquera pas *(vifs applaudissements)*.

L'organisation économique et l'organisation politique pourront ainsi se serrer les coudes et rendre plus certain le triomphe et l'émancipation du du prolétariat se cantonnant exclusivement dans la lutte de classes.

Dans quelques années, nous aurons la récolte de cette moisson socialiste si laborieusement travaillée : la classe ouvrière, forte au point de vue économique, fera trembler la classe bourgeoise, ennemie de notre classe.

L'orateur termine en recommandant aux coopérateurs d'être assidus aux coopératives, d'être solidaires les uns des autres.

Mais la coopération n'est pas la panacée universelle, ce n'est qu'une transition économique, qui donne aux ouvriers le moyen d'organiser la lutte ; il faut encore édifier une forteresse socialiste qui permettra de faire flotter haut et fier le drapeau des revendications ouvrières.

Très applaudi, Samson présente les orateurs Van Loo et Guesde, le vaillant lutteur, qu'il ne présente que pour la forme, car il est chez lui en étant chez vous ! *(Bravos prolongés.)*

DISCOURS DE VAN LOO

Van Loo déclare en débutant qu'il veut oublier les frontières, qui séparent les deux pays, frontières établies par la classe capitaliste, que l'union des travailleurs, des esclaves de tous les pays renversera.

L'orateur dit que ceux qui croient que la coopération n'est là que pour donner certains bénéfices, sont des adversaires, au même titre que les bourgeois. Il faut faire de la coopération pour donner des forces politiques aux travailleurs, rien de plus.

En 1873, dit-il, les libéraux au pouvoir ont voté la loi actuellement en vigueur en Belgique sur les coopératives ; ils ont prêché la sobriété, l'économie aux ouvriers, et l'établissement des coopératives.

Mais cette loi ne fut pas prise au sérieux par le peuple. Les libéraux organisaient des réunions pour en faire comprendre l'utilité à la masse, Quelques sociétés virent le jour, mais comme elles n'avaient pas de but, — en dehors de la question bénéfice, — elles ne pouvaient arriver à la prospérité.

Alors, les socialistes gantois comprirent qu'il y avait quelque chose à faire, si la coopération avait en plus un but socialiste.

C'est ainsi qu'on vit éclore le *Vooruit* à Gand, déclarant en naissant son affiliation au Parti socialiste. Aussitôt l'obligation de lutter pour l'émancipation des travailleurs amena des meetings, des manifestations qui donnèrent une puissante vitalité à la coopérative ouvrière.

Cet exemple fut suivi par toutes les coopératives qui inscrivirent dans leurs statuts l'obligation d'affiliation au Parti socialiste.

Si, en Belgique, on a fait tant de progrès rapides, tant de propagande, c'est grâce aux coopératives qui fournirent des munitions pour lutter avec succès contre les réactions. *(Bravos.)*

Aucun socialiste belge n'a jamais été opposé à la coopération comprise non comme un but, mais comme un moyen. Cela a été un bonheur et une force pour le Parti socialiste belge.

En Belgique, nous n'avons pas cherché, par la coopération, à créer des petits propriétaires. Mais nous nous sommes efforcés de créer une vaste et splendide Maison du Peuple, qui fait la gloire du socialisme belge et l'admiration du monde entier ; c'est la propriété de tous, la propriété collective.

La coopération n'est un réel bienfait que lorsqu'elle va de pair avec le socialisme. Partout nous devons espérer, souhaiter de remonter cet état de choses, mais il faut faire d'abord du socialisme avant la coopération. Alors nous trouverons la force émancipatrice de notre classe.

C'est ainsi que nous avons pu, en Belgique, grâce aux subsides des coopératives, arracher en 1893, au gouvernement réactionnaire, un lambeau du suffrage universel. Et maintenant la Belgique a nouveau se prépare a ouvrir un combat définitif qui nous permettra d'arracher enfin notre petit pays à la réaction, grâce au socialisme triomphant !

Une explosion d'applaudissements éclate lorsque l'orateur, très inspiré et superbe d'énergie, prononce des phrases enflammées d'indépendance où passe un souffle de liberté.

A Bruxelles, dit l'orateur, il y a 20.000 familles affiliées à la Maison du Peuple et au Parti socialiste. Le même mouvement se produit dans toute la Belgique et lorsque ce mouvement aura pour la liberté, il emportera sûrement la victoire.

L'institution, commencée en 1882, ne comprenait qu'environ 100 membres avec 1.000 francs de capital, et on installa une petite boulangerie dans une cave.

Le développement venu petit à petit a permis de supprimer la cotisation instituée dans le début, soit trente centimes par semaine.

Puis on a songé à organiser une institution médico-pharmaceutique, soumise à la cotisation cinq centimes, cotisation qui fut supprimée, alors qu'on faisait des bénéfices de 298.000 fr. par semestre. C'est ainsi qu'on a pu donner, depuis 1886, gratuitement aux chefs de famille, en cas de maladie, du pain, des médicaments et le médecin.

L'orateur donne des chiffres pour les années 1897 à 1900, qui sont réellement saisissants, ainsi notamment, pour les œuvres de propagande, la Maison du Peuple de Bruxelles a donné en 1897 : 21.692 fr. ; en 1898 : 15.492 fr. ; en 1899 : 22.837 fr. ; en 1900 : 28.505 fr. Au total : 87.618 fr.

L'orateur se félicite de n'avoir jamais entendu, depuis la fondation de la Maison du Peuple, aucune critique de coopérateur, contre les dépenses pour la propagande

Le bilan se solde, pour les quatre années, par 1.300.000 francs retournés aux coopérateurs en œuvres socialistes, de solidarité, d'assistance et en bénéfices.

L'orateur termine en faisant l'éloge des administrateurs des coopératives socialistes qui sont tous des gens honnêtes et des socialistes convaincus qui savent qu'en travaillant au développement des coopératives, ils apportent des munitions aux luttes politiques soutenues par le Parti.

Passant à un autre ordre d'idées, Van Loo explique que l'éducation des campagnes se fait également par la coopération qui rayonne partout. Et cela amènera les travailleurs agricoles si exploités, étendre une main fraternelle aux travailleurs des villes, pour lutter contre la classe capitaliste.

Je salue, dit-il, l'aurore prochaine de la fraternisation des peuples, des exploités menant le bon combat contre les parasites, pour amener la victoire du socialisme.

C'est sur des acclamations enthousiastes que l'orateur termine son discours.

DISCOURS DE GUESDE

Acclamé, lorsqu'il s'avance à la tribune, Guesde, bien que souffrant, prend la parole.

Guesde rappelle qu'il vint à Roubaix au moment de la fondation de la première coopérative, et il dit, qu'à l'époque il tenait le même langage que celui qui vient d'être tenu.

La Coopération, c'est, dit-il, comme les langues d'Esope, mauvaise ou bonne chose, selon l'emploi qu'on en fait.

L'orateur cite l'exemple de l'Angleterre où il y a 1.500.000 coopérateurs, et où on ne trouve à peine que 80.000 voix socialistes. C'est de la coopération trafiquée par la bourgeoisie dans le seul but de bénéfices.

Mais si on veut un exemple de bonne coopération, voyons «la Paix» de Roubaix, qui cette année, même sans élection, a déjà versé 25.000 fr. pour la lutte politique. C'est de cette façon qu'on fabrique la poudre pour armer le fusil socialiste, pour donner une nouvelle force à l'armée révolutionnaire *(Bravos enthousiastes)*.

«La Paix» a toujours répondu présente, même avant qu'on l'appelle.

Il y a quelques semaines, vous suiviez angoissés, la lutte de 10.000 ventres affamés, à Montceau-les-Mines, contre une compagnie aux caisses pleines, et contre ces misérables affamés, la magistrature, l'arrivée de ce prétendu ministère de défense républicaine marchaient unis pour le capitalisme exploiteur.

Et, pour donner une leçon à cette République menteuse, aussi menteuse que la monarchie belge, «La Paix» envoyait du pain, de l'argent.

Quel admirable exemple de solidarité ouvrière vous avez donné.

Voilà comment on doit faire de la coopération pour fortifier l'armée révolutionnaire et ce congrès si réconfortant d'hier, votant sa participation à la lutte des travailleurs, a accompli un grand et admirable devoir socialiste.

La coopération, dont parlaient au début les bourgeois, pour détourner le prolétaire de la lutte de classe, n'était pour eux qu'un moyen de gouvernement.

Mais le jour où est apparue la vision de la grande coopérative universelle, sans parantes, sans jouisseurs, sans voleurs et exploiteurs, qui sera une phase historique de l'humanité, ce jour-là, la coopération est devenue un instrument de lutte, un moyen et non un but.

Aujourd'hui, notre grand œuvre ce n'est pas de faire des fusils, des canons, des munitions ; c'est de faire des militants, des hommes, qui donneront le coup d'épaule, et la Révolution, elle fera la grande coopération finale.

Guesde, est très acclamé, mais de plus en plus souffrant, il se retire et s'excuse auprès des camarades, en leur disant qu'il a fait un effort surhumain pour assister à la conférence.

L'ORDRE DU JOUR

Samson remercie les orateurs du concours qu'ils ont apporté à la fédération des coopératives, puis lit l'ordre du jour suivant, voté à l'unanimité :

« Les citoyennes et citoyens réunis à «La Paix», approuvent les déclarations des orateurs Van Loo et Guesde sur les Coopératives.

» Ils applaudissent l'œuvre accomplie par le Congrès qui a décidé que les coopératives devaient avant tout, être socialistes pour arriver au plus tôt à l'affranchissement du Prolétariat. »

10 jours.


Tous les mercredis VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises.

Mercredi 5 : COSTUMES COUTIL pour garçonnets, val. 4.95, vendus 2.95 ce jour seult.


# LES FAISEUSES D'ANGES

## Descente du Parquet. — Une nouvelle affaire d'avortement.

M. Delalé, juge d'instruction à Lille, est descendu hier à Roubaix, à 2 heures, avec M. Leconte son greffier.

Le magistrat s'est rendu au poste du 5e arrondissement pour instruire l'affaire du fœtus trouvé dans le canal, mardi dernier au pont du Sartel.

Au cours de son enquête, M. Delalé a mis à jour une nouvelle affaire d'avortement dans laquelle sont impliquées les mêmes femmes.

Prut Juliette, femme Desbonnets, 48 ans, ménagère, rue du Pile 27, aurait fait avorter le 20 mai dernier, Marie Derycker, demeurant 84 rue de la Conférence, et ce par l'intermédiaire de la femme Dekeyser, 130, rue d'Alger, qui se serait fait donner, pour son entremise, par la patiente, une somme de 10 francs.

Le magistrat a procédé à des perquisitions, chez la femme Dekeyser, et chez la femme Desbonnets, sans rien trouver.

Il a, au milieu d'une foule considérable, fait procéder à l'exhumation du fœtus inhumé le 20 mai dernier.

Le corps sera transporté à Lille, à fins d'expertise.

Le magistrat a en outre interrogé la femme Elise Defrennes, ménagère, demeurant 84, rue de la Conférence, la femme Campagne, demeurant 20, rue d'Estaing, et le jeune Desbonets, âgé de 13 ans, demeurant rue du Pile, 27.

Le parquet a regagné Lille par le train de 7 heures.

MORDU PAR DES CHIENS. — Le nommé Albert Hubreck, âgé de 36 ans, employé à la fourrière, a été mordu hier par plusieurs chiens.

M. le docteur Delattre qui a soigné le blessé a prescrit un repos de quinze jours environ.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. René de la Serre secrétaire-trésorier de la Société des Aviculteurs du Nord a versé au bureau de bienfaisance la somme de 272 fr. 25, représentant la moitié des entrées à l'exposition de volailles du 27 mai dernier.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Henri Ternynck et fils, Machu Marie, 21 ans, bacieuse, demeurant rue des Longues-Haies, 204, a été brûlée à l'épaule par quelques gouttes du métal provenant d'un coussinet.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 10 à 12 jours.

— Chez M. Durieu Eugène et fils, peintres à Lille, Vannuyacker Philippe, 22 ans, peintre, demeurant rue du Fontenoy, à Lille, est tombé d'une échelle et s'est fait une contusion de la hanche et du sacrum et une entorse du poignet droit.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez M. Alfreit Motte et Compagnie, Barel Alfred, 46 ans, brouetteur, demeurant à Wattrelos, Bas-Chemin, s'est contusionné le poignet droit en tombant.

Le docteur Lepiat a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez MM. Cuvrois Mahfed et fils, Feret Alphonse, 34 ans, tisserand, demeurant rue du Créchet, à Croix, s'est contusionné la paume de la main droite en nettoyant son métier.

Le docteur Picquet a prescrit un repos de 8 à

OUVERTURE DE L'ECOLE DE NATATION. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que l'Ecole de natation sera ouverte à partir du dimanche 9 juin courant.

— Les personnes désireuses d'exploiter, pendant la saison des bains, les buvettes de l'Ecole de natation (cité gratuit et cité payant) sont invités à adresser leurs offres et propositions à la Mairie, avant samedi prochain, à midi.

# SPORTS

## La Course Bruxelles-Roubaix

*Première année*

Les courses sur route ont le don de passionner la foule sportive et l'enthousiasme que rencontre partout l'épreuve du 9 juin en est une nouvelle preuve. Nous avons publié une liste déjà importante des concurrents. On a pu y remarquer les noms d'Huswiere, le courageux petit coureur qui fut troisième dans Paris-Roubaix 1901, Seys, le vaillant belge, qui se classa quatrième dans la même épreuve, Oscar Lepoutre, le stayer Lillois vainqueur de nombreuses courses de fond, Schuler, le Roubaisien qui pour ses débuts prit la cinquième place dans Paris-Roubaix 1901, et les excellents coureurs belges : Sales, les frères Kerff, de Roeck, Naert, etc., etc.

Rappelons que les engagements seront clos le 6 juin dans les bureaux du Vélodrome roubaisien, 1, rue de la Gare, à Roubaix. Joindre cinq francs pour droit d'entrée.

# PARTI OUVRIER

## Section Roubaisienne

9e SECTION. — Réunion du groupe le mardi 4 juin, chez Coïn, à 8 heures précises, rue Archimède, 28.

Ordre du jour de la plus haute importance, présence indispensable.

# *Sociétés Diverses*

CONCORDIA-HARMONIE. — Les musiciens de la Concordia sont instamment priés de ne pas manquer d'assister à la répétition générale de demain mercredi en vue d'étudier quelques nouveaux morceaux pour le programme du concert de jeudi prochain sur la Grande-Place de Roubaix, programme qui sera celui que cette société doit exécuter dimanche prochain à Tournai.

CLUB-MODERNE. — Le comité du Club-Moderne, prie tous les membres d'assister à la répétition générale du 4 juin à 8 heures et demie.

Ordre du jour : Répétition des chœurs pour le Festival de Lille. Présence indispensable.

N.-B. — Tout sociétaire absent payera l'amende.

# ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 3 juin 1901

*Naissances.* — Henriette Dewalle, rue de la Guinguette, cour Izo, 3. — Gabrielle Ducoulombier, rue d'Epinal, 23. — Berthe Demortier, rue de Béthune, 11.

*Décès.* — Marie Verlinden, 90 ans, rue des Longues-Haies, cour Roussel Bury, 19. — Gustave Teneul, 34 ans, rue Nain, 25. — Henri Vandesype, 56 ans, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 17. — Marie Keshmont, 74 ans, rue Meyerbeer, 7. — Gustave Lommaert, 4 mois, rue d'Espagne, 2. — Napoléon Dekeyser, 4 ans, rue Milton, 4. — Louis Vandenbroucke, 6 mois, rue du Tilleul, cour Tonneau, 15. — Jean-Baptiste Sellier, 33 ans, rue Blanchemaille.

# Autour de Roubaix-Tourcoing

## CROIX

A L'HOTEL DE VILLE. — Le citoyen Jules Guyot, secrétaire de Mairie, ayant, pour cause de santé, adressé sa démission à M. le maire de Croix, M. Fauvarque, employé de la Mairie de Croix, a été nommé secrétaire.

Cette nomination aura son effet à la date du 1er juin.

ETAT-CIVIL du 3 juin 1901. — *Naissances.* — Louis Boulenger, rue Kléber, 50. — Marceline Jardez, rue Kléber, 133. — Emile Knockaert, rue de Belfort, 10. — Emile Alexandre, rue Thiorville, 31 bis.

*Décès.* — Auguste Cocheteux, 61 ans, sans profession, rue de Roubaix, 20.

*Publications de mariage.* — Dominique Elaut, 27 ans, chauffeur à Croix, et Valentine Dhondt, 19 ans, lessiveuse à Anvers. — Ernest Lestienne, 24 ans, rotier à Croix, et Zoé Hubau, 26 ans, couturière à Wattrelos.

# LE NORD

# LILLE

## Les Sous-agents des Postes et Télégraphes

Une importante réunion, organisée par l'*Association amicale des sous-agents des postes et télégraphes de la région du Nord*, s'est tenue dimanche à 4 heures, dans la salle du Conservatoire

La séance avait comme président d'honneur, M. Hébert, directeur départemental, et président effectif, M. Masseron, président de l'Association.

Sur l'estrade, divers fonctionnaire de l'administration, MM. Lheurehx et Bazille, inspecteurs, Hengas, receveur principal.

Puis, quelques conseillers généraux, entre autres les citoyens Ghesquière, Dupied, Devernay ; et les citoyens Clément, Bour, Delescluze, Corsin, Picavet, conseillers municipaux de Lille, etc.

Une imposante assistance d'au moins 500 agents emplissait la vaste salle.

M. Masseron lit des lettres d'excuses des députés et sénateurs invités, et donne la parole à M. le Directeur Hébert.

Celui-ci adresse au personnel ses félicitations pour le zèle qu'il déploie, et assure les agents de tout l'intérêt que l'administration départementale leur porte.

Il sera toujours heureux dit-il, d'être leur interprète auprès du ministère, et d'appuyer leurs leurs revendications.

M. Masseron lui succède.

Il rappelle en quelques mots les origines modestes et les développements rapides de l'Association et commence la lecture des divers *desiderata* formulés, qui seront adressés à l'administration supérieure.

Chaque article est adopté à mains levées, et soulève de vifs applaudissements.

Les points principaux visés sont : les traitements et les retraites.

Pour les traitements les sous-agents demandent un minimum de 1000 francs, avec augmentation de 100 francs tous les deux ans, jusqu'à 1500 francs

Actuellement, ils touchent tout au plus 800 fr.

Ils réclament la retraite de 650 fr. au minimum, après 25 ans de services, ou quand un agent est, par blessure ou maladie, incapable de travailler.

La veuve aurait droit à la moitié de cette retraite.

Le parcours à demi-place, la condition expresse que les postulants aux postes soient pourvus du certificat d'études et aient accompli leur service militaire, sont également demandés.

M. Masseron termine en affirmant sa confiance que le ministre actuel voudra donner dans la mesure du possible, satisfaction à leurs légitimes revendications.

Le citoyen Ghesquière s'engage à présenter au Conseil général et à soutenir énergiquement les vœux des agents des postes, et leur exprime toute sa sympathie.

Un ordre du jour, par lequel l'assemblée proteste de son attachement à la République, adresse respectueusement au ministre, et au sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes le témoignage de sa vive reconnaissance pour la bienveillance et la sollicitude qu'ils témoignent au petit personnel, a été voté à l'unanimité.

## Le drame de l'Alcoolisme

UNE TENTATIVE DE SUICIDE

Un malheureux invalide, Alphonse D..., 21 ans, demeurant avec ses parents rue des Robleds, se trouvait hier soir, vers dix heures, dans un estaminet tenu par son frère rue des Arts.

Il était ivre et voulait encore se faire servir à boire.

Naturellement, son frère refusait

Alphonse se mit alors à injurier et à menacer, ce que voyant, son frère le prit à bras-le-corps pour le faire sortir, mais, la jambe de bois allant heurter contre la façade, fut brisée.

L'ivrogne n'en devint que plus furieux, si bien que le débitant partit pour quérir un agent du 2e arrondissement.

Pendant ce temps, marchant sur une jambe, non sans difficulté, Alphonse rentrait dans l'estaminet, arrivait au comptoir, et s'emparait de couteaux qui s'y trouvaient, se frappait de plusieurs coups dans la poitrine.

Son frère et l'agent survenant alors, e trouvaient étendu à terre, tout ensanglanté et poussant des cris de douleur.

On s'empressa de le transporter au poste du 3e arrondissement, et le docteur Hochstetter fut mandé.

Les blessures ne présentaient heureusement aucun caractère de gravité, l'épiderme seul ayant été atteint.

Aussi le désespéré put être ramené, après un pansement sommaire, à son domicile.

Il faut espérer que la leçon lui servira.

# Le drame de Canteleu

## Obsèques précipitées des deux dernières victimes à Lambersart. — Scandaleuse attitude d'un maire clérical. — Les funérailles définitives. — La véritable cause du drame.

Nous avions annoncé, dans nos derniers numéros, que les obsèques de Mme Dhondt et de la petite Victoria, auraient lieu, hier, dans la matinée.

Le convoi civil devait partir de la Morgue, à onze heures, pour se diriger vers le cimetière de l'Est, où une concession à perpétuité avait été réservée aux quatre victimes.

Les deux corps, déposés depuis leur découverte dans un caveau du cimetière de Lambersart, devaient, après mise en bière, être transportés à Lille.

Samedi soir, M. Auguste Bonte, maire de Lambersart, était prévenu officiellement par M. Dhondt et un employé de l'Etat civil de la mairie de Lille, de la date et du lieu de l'inhumation.

Le fossoyeur était également averti.

Les permis d'inhumer furent retirés, en vue des formalités à remplir à la Préfecture, et M. Lenfant, entrepreneur de pompes funèbres, fut chargé du transport.

DEVANT LA MORGUE

Hier matin, M. Dhondt père, sa fille aînée, sa belle-sœur, et plusieurs membres de la famille arrivaient à Lille, et se rendaient quai de la Basse-Deûle, devant la Morgue, attendant le convoi.

D'autre part, la *Libre-Pensée socialiste* avait envoyé, comme pour les funérailles des deux petits, une délégation.

Une foule de plus d'un millier de personnes stationnait également sur la berge, dans l'intention d'accompagner le cortège jusqu'au cimetière et de rendre un dernier hommage aux malheureuses victimes.

Cependant il était onze heures et les portes de la Morgue ne s'étaient point ouvertes.

Quelque peu inquiets, les parents allaient dépêcher quelqu'un à la mairie pour demander la cause du retard, quand M. Lenfant avoua et raconta que l'enterrement ne pouvait avoir lieu, les corps ayant été inhumés, la veille, dimanche, au cimetière de Lambersart par ordre du maire de cette commune.

M. Dhondt, la famille, les assistants eurent un moment d'angoisante stupeur, vite changée en indignation.

Que s'était-il passé ?

Pourquoi le maire de Lambersart avait-il, de sa propre autorité, modifié, sans en faire connaître les motifs, ce qui avait été convenu ?

Telles étaient les questions qu'on se posait.

Un grand nombre se demandaient s'il n'y avait pas là un de ces audacieux défis dont les cléricaux sont coutumiers, un obstacle créé uniquement pour empêcher les funérailles civiles.

Enfin, pendant que M. Dhondt, avec des délégués de la Libre-Pensée se rendait à l'Hôtel-de-Ville pour aviser, la plupart des assistants allaient au cimetière